

PATRIMOINE

MIEUX PLANIFIER ... MIEUX VIVRE



LE RÊVE D'ARTHUR

AYANT CONNU LA PAUVRETÉ, MON AMI A VOULU AIDER LES ÉTUDIANTS DANS LE BESOIN

Arthur est mon ami depuis 50 ans. Il y a 20 ans, sa femme est décédée d'un cancer. Nous l'avons accompagnée, ma conjointe Gisèle et moi, jusqu'à son dernier sommeil. Après son décès, il a vendu sa maison et s'est installé dans une résidence pour personnes autonomes.

Au printemps 1997, Arthur a été hospitalisé après être tombé et s'être fracturé deux côtes. Par la suite, je l'ai relogé au centre d'accueil St-Henri. Il ne mangeait plus, sauf un sandwich quotidien à la viande fumée.

Par un beau jour de septembre 1997, au cours d'une de nos nombreuses visites au centre, ma femme et moi avons trouvé Arthur au poste des infirmières, cherchant le numéro de téléphone de sa femme. « Emmenez-moi. Je ne veux plus rester ici », a-t-il dit en nous voyant. Pourquoi cette angoisse? « Cette nuit, j'ai rêvé que cinq jeunes gens qui jouaient dans un orchestre de jazz sont venus dans ma chambre, ici à l'hôpital. Ils m'ont ligoté, puis ont joué du jazz durant quatre heures. Je criais, rien n'y faisait. Au bout de ce temps, un vieillard est passé, les jeunes se sont dispersés, le vieillard a défait mes liens. Je me suis endormi. »

À l'écoute de ce rêve, j'ai été projeté dans le passé. Mon frère, jeune bijoutier, avait connu Arthur, alors associé avec Prosper dans son Prosper Music Bar, aux réunions de la chambre de commerce de l'est de la ville. Bientôt, toute la famille Lorange, c'est-à-dire trois frères et moi-même, sympathisions avec Prosper et Arthur. Même si j'étais encore aux HEC, je commençais à m'intéresser au monde des affaires. L'analyse du comportement humain me fascinait déjà. Il faut dire qu'il valait la peine de voir évoluer les deux associés. Tous les deux avaient sensiblement le même âge, soit 28 et 30 ans. Prosper, toujours souriant, jovial, taquin même, contrastait avec Arthur, sérieux, affable, mais rarement à l'avant-scène, plus souvent à travailler qu'à causer. Les deux hommes avaient fait connaissance par l'entremise de leurs conjointes, compagnes de classe. Ils s'étaient associés deux ans plus tôt et leur commerce était florissant.

Les deux associés vendaient surtout des disques, ceux du « hit-parade ». Puis, petit à petit, ils ont ajouté la vente de tourne-disques, puis celle de téléviseurs et même de quelques meubles de salon. Mais c'était encore les disques qui se vendaient le mieux. Le Prosper Music Bar, en association avec la famille Soucy, a édité et lancé sur le marché trois chansons, dont deux ont été de grands succès : *Ah! Les fraises et les framboises* et *Prendre un verre de bière mon minou*. La troisième, *En cueillant la noisette et en gaulant les noix*, fut un flop total.



...LE RÊVE D'ARTHUR

Je suis demeuré près d'eux jusqu'à ce qu'Arthur ait 40 ans. Il avait toujours dit à qui voulait l'entendre qu'à cet âge il prendrait sa retraite, riche ou pauvre. Heureusement, il ne devint pas pauvre, car, pour mon ami, l'argent était l'équivalent d'un diplôme universitaire. Autrement dit, il apportait réconfort et sécurité. Il faut dire qu'il était né dans le faubourg Sainte-Marie, qu'il avait perdu son père très tôt et que son beau-père, parâtre exemplaire, les avait fait s'exiler aux États-Unis. Dès l'âge de six ou huit ans, pour se nourrir, Arthur devait travailler dans l'élevage de poulets près de chez lui, voler et manger la moulée destinée aux volailles. Pour se chauffer, l'hiver, il avait «hérité» d'une paire de patins dont il avait enlevé les lames. Il les portait souvent sans chaussettes.

Toujours est-il que, devenu grand, Arthur a parcouru les États-Unis et le Canada à la recherche d'emplois bien rémunérés. Il est devenu coureur et champion des courses de six jours à bicyclette à Chicago et ailleurs, puis finalement brasseur de cartes dans des barbottes à Montréal.

Dans les années 35-40, mon ami était un tombeur et un charmeur. Il aurait aimé faire carrière dans le spectacle, mais ce n'était pas suffisamment lucratif... Il s'est assagi, est devenu moins vif, moins exubérant, il s'est marié. Mais il a refusé toute progéniture : il avait trop

souffert dans sa jeunesse. Comme il l'avait dit et redit, Arthur a pris sa retraite la quarantaine sonnée et a vécu en banlieue avec sa femme et ses fleurs. Après le décès de sa conjointe, il a décidé que son avoir servirait à créer des bourses pour les étudiants pauvres.

Alors le rêve qu'il venait de nous raconter, ne serait-ce pas sa vie en résumé? Ses nombreuses carrières, son désir d'être comédien, les obstacles de la vie contrecarrant tous ses désirs... La vieillesse l'ayant délivré de certaines ambitions, il réussira tout de même à assouvir son plus grand rêve : aider des jeunes à se réaliser.

Lorsqu'il a fait son dernier testament, Arthur a donné son avoir à l'Université de Montréal et à l'Université McGill. Aujourd'hui, de nombreuses années après sa mort, le rêve d'Arthur devient réalité pour plusieurs générations de jeunes.

JACQUES LORANGE
AMI ET LIQUIDATEUR

JACQUES LORANGE



DONNEZ ET VOUS RECEVREZ

Depuis quelque temps, vous prenez part aux activités d'un organisme de charité qui vous est cher et vous aimeriez lui faire bénéficier d'une partie de votre patrimoine, de votre vivant ou à votre décès, mais vous ne savez pas comment procéder. Vous avez déjà entendu parler de dons planifiés ou plus particulièrement de dons testamentaires, de dons d'une police d'assurance vie ou de dons en nature, mais vous croyez qu'ils ne peuvent être faits que par des gens très fortunés. Vous avez également entendu parler de certaines mesures fiscales qui visent à réduire les impôts à payer de votre vivant ou à votre décès et vous aimeriez, comme tout autre contribuable, en bénéficier. Réjouissez-vous! Il est possible de combiner ces objectifs et c'est ce qu'une partie de ma pratique à titre de fiscaliste me permet de faire réaliser à mes clients.

En effet, il existe plusieurs façons de participer à l'essor d'organismes de charité de votre vivant ou à votre décès tout en réduisant votre facture fiscale ou celle de votre succession. Il suffit de penser aux dons planifiés. Contrairement à une croyance, chacun de nous peut effectuer des dons planifiés, peu importe ses revenus.

Parmi les formes de dons planifiés les plus répandues, nous trouvons les dons testamentaires, les dons d'une police d'assurance vie, les dons de rentes, les dons de titres et les dons en nature.

À titre d'exemple, M^{me} Lacharité peut vouloir désigner l'Université de Montréal comme bénéficiaire dans sa police d'assurance vie.

Selon les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, la succession de M^{me} Lacharité pourra réclamer un crédit d'impôt pour dons jusqu'à concurrence de 100 % du revenu de celle-ci pour l'année du décès et pour l'année d'imposition précédente, ce qui aura pour effet de réduire son fardeau fiscal. M^{me} Lacharité aurait également pu transférer à l'Université de Montréal la police d'assurance et lui verser une somme suffisante pour couvrir le paiement des primes d'assurance. Dans ce cas, M^{me} Lacharité aurait pu bénéficier de son vivant de la réduction d'impôt.

Toutefois, avant de mettre en place une telle mesure, il est important de voir au respect de certaines règles légales. Par exemple, les fondations ne peuvent contracter certains types de dettes, elles doivent observer des règles fiscales particulières relatives au contingent des versements (règles obligeant les organismes de bienfaisance à dépenser un



LE DON D'UNE POLICE D'ASSURANCE VIE ASSOCIÉE À L'EMPLOI : FACILE ET ACCESSIBLE

L'assurance vie obligatoire, qui fait partie des avantages sociaux liés à l'obtention d'un emploi permanent, peut donner l'occasion de réaliser un don planifié.

Si cette assurance s'ajoute à un programme d'assurances personnelles déjà bien établi qui comble adéquatement les besoins en liquidités de la succession ou si aucune assurance n'est nécessaire, le don associé à cette assurance peut être intéressant. Les caractéristiques de cette assurance vie, par exemple le fait qu'elle soit facultative à partir de 65 ans, ou qu'elle soit réduite à partir d'un certain âge, peuvent aussi justifier un tel don.

Faire don d'une telle assurance revient à effectuer un don testamentaire. On peut nommer l'Université de Montréal bénéficiaire de la police sur la fiche d'inscription au régime ou sur le formulaire de désignation des bénéficiaires qu'on peut se procurer auprès de son employeur. On peut encore indiquer dans son testament que le bénéficiaire de l'assurance vie de son régime collectif est l'Université de Montréal. Au décès de l'assuré, si l'assurance vie est toujours en vigueur, la prestation versée à l'Université sera considérée comme un don de bienfaisance donnant droit à un crédit d'impôt, soit dans la déclaration des revenus de l'année du décès ou dans la déclaration de l'année précédant le décès de l'assuré. Il est à noter qu'au cours de ces deux années il est possible d'inscrire un don correspondant à 100 % du revenu net.

Pour les employés de l'Université de Montréal qui envisagent de faire don de leur assurance vie collective à l'Université, il est possible d'obtenir plus d'information en communiquant avec le Fonds de développement ou en s'adressant à Guy Bélanger, qui travaille à la section des avantages sociaux de la Direction des ressources humaines.

•



pourcentage des dons reçus dans l'année précédente) et ne peuvent acquérir le contrôle d'une société. Mon rôle est donc notamment de sensibiliser mes clients à l'application de ces restrictions pour ne pas qu'ils donnent aveuglément et afin qu'ils soient

en mesure de soutenir adéquatement l'organisme qu'ils ont voulu avantager.

De plus, si l'on souhaite bénéficier d'un crédit d'impôt pour dons, le don effectué doit répondre à certaines conditions : il doit être volontaire et il doit y avoir un transfert véritable de la propriété du bien sans aucune contrepartie. Par ailleurs, les organismes de charité peuvent offrir une reconnaissance dont le cadre est acceptable au point de vue de l'impôt sur les donations. Également, il faut être conscient

que, dans la mise en place d'une planification fiscale ayant trait à une donation, certaines questions sous-jacentes peuvent surgir. Par exemple, il peut être difficile d'évaluer le don aux fins de la délivrance du reçu. Mais il existe des évaluateurs qui peuvent effectuer cette tâche. Selon le cas, toutefois, l'organisme ou le client devra payer les frais de cette évaluation.

En somme, les planifications relatives aux donations dépendent de l'âge, de l'état de santé du donateur et de ses objectifs personnels. Généralement, le don planifié est une décision réfléchie et qui prend en considération les valeurs de l'individu. Pour cette raison, il convient d'envisager plusieurs possibilités de dons planifiés. Je suis cependant certain qu'avec toutes les avenues proposées vous trouverez sûrement chaussure à votre pied.

GUY MONGRAIN
FISCALISTE

DESJARDINS, DUCHARME, STEIN, MONAST

LES PERSONNES SUIVANTES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE QUI RECONNAÎT ET HONORE CEUX ET CELLES QUI ONT PRÉVU UN LEGS OU AUTRE DON PLANIFIÉ EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. DE PLUS, 202 AUTRES PERSONNES SONT MEMBRES ANONYMES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

Allaire, Fleur-Ange
Angers, Denise
Asselin, Hedwige
Barrette, Daniel
Beaulne-Weilbrenner, Renée
Bédard, Madeleine
Béland, François
Bérard, André
Berthiaume, Guy

Bertrand, Marie-Andrée
Besner, Lucie
Bois, Pierre
Bordeleau, Pierre
Boucher, Jacques
Carrière, Serge
Charbonneau, Raymond
Cloutier, Guy
Cormier, Monique C.
Custeau, Doris

de Carufel, André
Demers, Marthe
Desroches, Monique
Donohue, William B.
Doré, Marcelle
Doucet, Pierre
Ducharme, Jacques C.
Dupont, Lise
Falta, Ladia Patricia
Gariépy, Michel

Gélinas, Paul-Marcel
Gélinas, Verna Marie
Goyette, Bernard
Hopper, Christophe
Houle, Jean-Pierre
Joanis, Marc
Kendergi, Maryvonne
Kérouac, Suzanne
Lacroix, Robert
Larivière, Carmen

Légaré, Jacques
Le Marbre, Francyne
Marc-Aurèle, Lise
Morazain, Marie-Claude
Nicole, Pierre
O'Toole, Mickey
Paiement, Danielle T.
Papageorges, Constant
Pélissier, Denise
Pépin, Jean-Guy

Plamondon, Denise
Poulin, Joseph-Claude
Richer, Claude-Lise
Robert, Jean-Claude
Robidoux, André
St-Laurent, Marc
Tardif, Danielle
Thomas, Chantal
Tremblay Quesnel, Carole
Tremblay, Yolande
Valiquette-Mondello, Geneviève

LES PERSONNES SUIVANTES REPRÉSENTENT RESPECTIVEMENT LES SUCCESSIONS DES DONATEURS QUI ONT CONSENTI PAR LE PASSÉ UN LEGS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. DE PLUS, 113 SUCCESSIONS SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

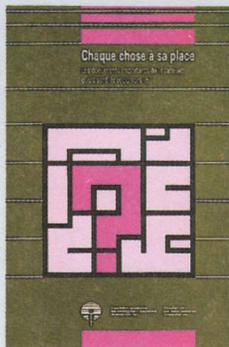
Succession Raymonde Charron :
NGuyen, Minh Phuong
Succession Jules Deschênes :
Deschênes, Mireille

Succession George Cedric
Ferguson :
McGrah Ferguson, Gisèle

Succession Gaston Hérald :
Gervais, Françoise
Succession Vinh Te Lam :
NGuyen, Minh Phuong

Succession Dolorès Michaud :
Michaud, Monique
Succession Pierre-Paul Langis :
Payette, Adrien

Succession Yvette Raiche :
Bolduc, Diane



CHAQUE CHOSE À SA PLACE

Chaque chose à sa place est un petit guide qui s'adresse à chacun d'entre nous. Il aide à déterminer et à retracer rapidement tous les papiers et documents importants dont on a besoin en cas de décès, de divorce, de maladie grave ou d'accident, qu'on soit célibataire, marié ou conjoint de fait.

Ce document comporte une section à remplir qui contiendra par la suite des renseignements précieux susceptibles de vous épargner ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères bien des tracasseries lorsque survient un événement malheureux.

Pour obtenir ce guide, veuillez cocher la case appropriée sur la carte-réponse ci-jointe.

LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE VOIT LE JOUR

ENTRE NOUS

PAR CHANTAL THOMAS,

DIRECTRICE DE LA DIVISION DES DONS MAJEURS ET PLANIFIÉS

Le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, a procédé, le 9 juin dernier, au lancement officiel de la Société du patrimoine. Dernière venue de la famille des cercles de reconnaissance, cette

société regroupe les donateurs qui ont prévu un don planifié en faveur de l'Université ou d'une de ses facultés ou unités et qui acceptent de rendre public leur geste. Elle compte aussi les représentants des 113 successions de donateurs qui ont consenti un legs à l'UdeM dans le passé.

La Société du patrimoine réunit déjà plus d'une soixantaine de personnes qui ont donc choisi l'Université de Montréal comme bénéficiaire d'un legs, d'un don de police d'assurance vie ou d'un don de rente de charité. Il faut également ajouter plus de 200 autres donateurs qui ont déjà confirmé leur don sous pli confidentiel, mais qui ont préféré demeurer discrets.

« J'ai appris qu'on appelle ce type de don le don ultime », a fait remarquer M. Lacroix aux donateurs de tous âges réunis pour l'occasion. « Eh bien, sachez que vous êtes nombreux à faire de l'Université votre cause ultime. En plus des donateurs dont les noms ne figurent pas sur nos listes, des centaines de gens envisagent de faire un don planifié en faveur de notre établissement et s'adressent régulièrement, en toute confidentialité, au Fonds de développement. »

« Pas besoin d'être millionnaire pour donner de cette façon. Il suffit simplement de se préoccuper de l'avenir de l'Université de Montréal. Moi-même, je l'ai fait et je souhaite que plusieurs autres donateurs rejoignent les rangs de la Société du patrimoine. Je peux vous assurer que l'Université saura se montrer à la hauteur de la confiance que vous placez en elle en faisant un geste aussi personnel. Au nom de tous ceux qui bénéficieront un jour de vos dons, merci. »

Pour ceux et celles qui se demandent à quoi ce don sera employé, le Dr Serge Rossignol, directeur du Centre de recherche en sciences neurologiques parle au nom de ceux qui en bénéficient : « Les dons planifiés servent à former de nouveaux étudiants, à recruter de nouveaux chercheurs et à les établir dans le domaine de recherche ciblé par le don. Le don planifié a aussi un effet de levier qui permet d'obtenir des fonds substantiels des organismes gouvernementaux. »

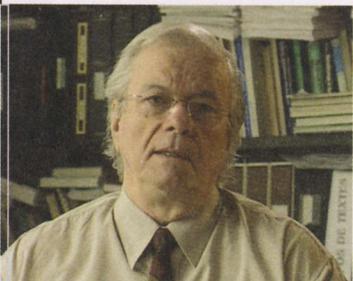
Des étudiantes ayant bénéficié de cet apport financier nous ont confié qu'elles se considéraient comme privilégiées et que, grâce à un donateur partageant leur passion, soit la musique et les études françaises, leurs rêves avaient pu se réaliser.



AURÉLIE LAROCHE,
DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES
FRANÇAISES



GENEVIÈVE
COUILLARD,
FACULTÉ DE
MUSIQUE



DR SERGE ROSSIGNOL

Le bulletin *Patrimoine* est publié à l'intention de la famille universitaire et des amis de l'Université de Montréal. Vos commentaires et suggestions sont bienvenus et peuvent être adressés à Madame Chantal Thomas, Fonds de développement, Université de Montréal, C. P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec), H3C 3J7.

L'information présentée dans ce bulletin a été obtenue de sources jugées fiables, mais l'Université de Montréal ne peut garantir son exactitude. L'Université, ses employés et ses conseillers n'assument aucune responsabilité quant aux erreurs ou omissions, ou tout dommage découlant de l'usage des renseignements publiés. Nous recommandons aux lecteurs de consulter leurs propres conseillers professionnels afin de déterminer l'applicabilité, dans chaque cas particulier, de l'information contenue dans ce bulletin.

Tous droits réservés. Ce bulletin est protégé contre toute reproduction ou exploitation illégale.